

# SOMMAIRE EXÉCUTIF DU COMITÉ 11 – ANALYSE DE LA FORMATION EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE

## État de la situation

Au Canada, des programmes agréés de formation professionnelle en architecture de paysage sont offerts dans six universités : UBC (maîtrise, 3 ans), Calgary (maîtrise, 3 ans), Manitoba (maîtrise, 3 ans), Guelph (baccalauréat de 4 ans, et maîtrise, 3 ans), Toronto (maîtrise, 3 ans) et Montréal (maîtrise, 2 ans + année préparatoire pour les étudiants diplômés d'un programme connexe).

Ces programmes sont agréés par le Conseil d'agrément en architecture de paysage (CAAP), qui relève de l'Association des architectes paysagistes du Canada et est composé de membres des milieux professionnels et universitaires.

L'Université de Montréal offre également un baccalauréat non agréé (3 ans) en architecture de paysage.

Pour qu'un programme soit agréé, il doit rencontrer les normes du CAAP concernant principalement la structure et le contenu du programme, la composition et les qualifications du corps enseignant, la gestion, le financement et l'autonomie du programme, et les ressources mises à la disposition des étudiants. La norme concernant la structure et le contenu des programmes agréés est présentée en annexe.

## Analyse

Le contenu et l'administration des programmes agréés sont essentiellement déterminés par les normes du CAAP. En principe, les normes d'agrément correspondent aux besoins et à l'évolution des pratiques professionnelles au Canada. Les normes sont également alignées sur les normes en vigueur aux États-Unis.

Les normes d'agrément sont périodiquement révisées par le CAAP. Les révisions sont confiées à un comité formé de représentants des milieux professionnels et universitaires afin que les normes rencontrent à la fois les besoins de la pratique professionnelle et les exigences des formations universitaires. La dernière révision a été complétée en 2017.

En vertu des normes, le programme de baccalauréat de l'Université de Montréal (3 ans) ne peut être agréé. Or, très peu de diplômés du programme en question poursuivent leurs études à la maîtrise en architecture de paysage. La majorité des diplômés de la maîtrise sont issus de disciplines connexes. Il serait avantageux pour le développement de l'architecture de paysage que la maîtrise soit le diplôme reconnu pour accéder à la profession (via l'AAPQ), voire, à plus forte raison, que les futurs architectes paysagistes aient une formation combinant un baccalauréat et une maîtrise en architecture de paysage.

## Recommandations au CA de l'AAPQ

1. Favoriser, notamment par le biais des exigences d'admission, la reconnaissance du diplôme de maîtrise en architecture de paysage comme diplôme d'entrée à la profession et à l'Association ;
2. Collaborer avec l'Université de Montréal pour favoriser le passage à la maîtrise des diplômés du baccalauréat en architecture de paysage (3 ans) ;
3. Collaborer avec les autres associations provinciales et régionales pour monitorer la concordance entre les normes d'agrément des programmes de formation professionnelle et les besoins et perspectives de développement de la profession ;
4. Faire des recommandations à l'Association des architectes paysagistes du Canada si et lorsque des modifications aux normes d'agrément sont souhaitables et requises.

# ANNEXE – MANUEL DES NORMES ET PROCÉDURES POUR L'AGRÉMENT DES PROGRAMMES D'ÉTUDES CANADIENS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE (EXTRAIT, P. 8-10)

## 2.3 TROISIÈME NORME PROGRAMME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

Le programme d'études doit comprendre les connaissances, les compétences et les applications de base en architecture de paysage.

- a. En plus du programme d'études en architecture de paysage, un diplôme professionnel de premier cycle (baccalauréat) doit offrir un contexte éducatif enrichi d'autres disciplines, notamment, mais sans s'y limiter, les sciences humaines et sociales, les sciences naturelles, ainsi que des options d'études dans d'autres domaines d'intérêt.
- b. En plus du programme d'études en architecture de paysage, un diplôme professionnel de deuxième cycle (maîtrise) doit enseigner aux étudiants la théorie et la mise en application de la recherche et des méthodes scientifiques.

*INTENTION : Le but du programme d'études est d'atteindre les objectifs d'apprentissage énoncés dans la mission et les résultats d'apprentissage énoncés. Les objectifs du programme devraient donc correspondre à la mission et aux résultats d'apprentissage du programme. Le programme devrait comprendre des cours et d'autres possibilités pour permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences propres à l'architecture de paysage.*

### A. Mission et résultats d'apprentissage.

Le programme d'études traite de sa mission, de ses buts et de ses objectifs.

*Évaluation : Le programme définit-il les connaissances, les compétences et les valeurs que les étudiants devraient posséder pour obtenir leur diplôme?*

### B. Programme d'études professionnelles

Le programme d'études devrait tenir compte, sans s'y limiter, des éléments suivants :

#### **Histoire, théorie, philosophie, principes et valeurs**

Histoire de la conception (du design), dont l'architecture de paysage, l'urbanisme et la conception de jardins dans les contextes mondial et canadien  
Théorie et critique de la conception  
Éthique et esthétique environnementales (dans le contexte de l'architecture de paysage)

#### **Processus et méthodologie de la conception**

Pensée critique  
Analyse idéation  
Acquisition, gestion et interprétation des données  
Synthèse

Programmation des sites  
Développement de la conception itérative  
Conception des communications  
Aménagement paysager, planification et gestion, à différentes échelles, et applications (p. ex. plantation, circulation des piétons et des véhicules, nivellement et drainage)

#### **Systèmes et processus naturels et culturels (liés à la conception, à la planification et à la gestion)**

Sciences des écosystèmes, y compris les sols et l'hydrologie, et les plantes  
Environnement bâti, systèmes et infrastructure urbains  
Influences sociales et culturelles sur les paysages  
relations et liens entre les villes et les campagnes  
Gestion des eaux pluviales, protection des écosystèmes, gestion des ressources, restauration et réhabilitation des systèmes naturels  
Santé et bien-être des personnes

#### **Communication et documentation**

Communication écrite et orale  
Communication visuelle et graphique  
Documents de conception et de construction  
Numérisation, résolution de problèmes quantitatifs, communication  
Implication du public et des clients

#### **Applications informatiques et technologies de pointe**

Conception assistée par ordinateur  
Modélisation 3D et visualisation  
Édition, traitement de texte et tableurs  
Analyse géospatiale

### **Estimation et évaluation**

Évaluation du site  
Évaluation visuelle et scénique  
Performance de l'aménagement paysagé  
Évaluation post-occupation

### **Contexte opérationnel de l'architecture de paysage**

Aménagement du territoire  
Aménagement régional  
Politique publique et réglementation  
Durabilité, résilience, conception à faible impact, intendance santé, sécurité, bien-être  
Certification professionnelle et octroi de permis  
Codes du bâtiment et législation sur l'accessibilité  
Principes du droit de la construction et des contrats

### **Mise en œuvre des projets**

Principes de base de l'arpentage et de l'aménagement  
Matériaux du site  
Utilisation et gestion des plantes et de la végétation  
Technologies de la construction, ingénierie et applications du site  
Politiques et règlements relatifs à la construction

### **Exercice professionnel**

Valeurs  
Éthique dans l'exercice professionnel  
Planification des affaires  
Marketing et réseaux sociaux  
Rédaction de spécifications et préparation de contrats  
Ordonnancement  
Estimation des coûts  
Formes de prestation des contrats  
Administration de la construction

### **Recherche et méthodes scientifiques (pour les programmes de maîtrise en architecture de paysage)**

Méthodes quantitatives et qualitatives  
Établir une hypothèse de recherche  
Encadrer les questions de recherche  
Revue de littérature, études de cas et précédents  
Intégrité de la recherche et protection des humains  
Communication de la recherche

*Évaluation 1 : Le programme d'études couvre-t-il de façon équilibrée les matières désignées et présente-t-il la matière conformément aux buts et aux résultats d'apprentissage visés?*

*Évaluation 2 : Les travaux et les autres réalisations des étudiants démontrent-ils que le programme d'études permettra aux étudiants d'occuper un poste de premier échelon dans la profession?*

*Évaluation 3 : Le programme d'études offre-t-il aux étudiants des possibilités de poursuivre leurs intérêts universitaires personnels conformément aux exigences de l'établissement et de la profession?*

### **C. Plan de cours.**

Mise à jour des plans de cours.

*Évaluation 1 : Les plans de cours sont-ils disponibles et comportent-ils les résultats d'apprentissage visés, le contenu des cours ainsi que les critères et les méthodes utilisés pour évaluer les étudiants?*

*Évaluation 2 : Les plans de cours et les devoirs donnés permettent-ils de déterminer le niveau de connaissance que les étudiants doivent acquérir pour passer à la prochaine étape de leurs études?*